

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 16 JUIN 2025, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Patricia Bernard, Marie-Lou Darveau et Christine Thibeault, messieurs les conseillers François Potvin, Denis Bourgault et Jean-François Lavoie.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE JEAN MORENCY.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Jean-Sébastien Nadeau, Mme Kathleen Hunter et M. Robin Tremblay.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Jean Morency procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la diffusion en simultané sur YouTube.

2025-104

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Dépôt du procès-verbal de correction
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12-05-2025 et du procès-verbal de correction avec dispense de lecture
6. Suivi du procès-verbal
7. Période de questions en lien avec l'ordre du jour
8. Correspondance
9. Approbation des comptes du mois de mai 2025
10. Sollicitations, invitations, adhésions
11. Dépôt des états financiers 2024
12. Régie intermunicipale GEANT - Acceptation du budget révisé 2025
13. Adoption du budget révisé #2 2025 - OMH Maria-Chapdelaine
14. Adoption du contrat de travail 2025-2029 du directeur des finances
15. Convention de partenariat pour le projet de mise en valeur du parc du Centenaire
16. Convention de partenariat pour le Symposium de la Chute à L'Ours
17. Régie GEANT- Approbation du règlement d'emprunt #18-2025 - Construction d'un bâtiment
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #620-2025 Concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité
19. Autorisation du plan d'intervention sur la voirie urbaine et rurale
20. Autorisation de signature des protocoles d'entente - La lutte J C W, La Classique de Volleyball Normandin et la coopérative de solidarité ÉQUILIBRE
21. Adoption de la nouvelle image de marque
22. Demande d'analyse du déplacement d'une zone de vitesse au MTQ
23. Autorisation de signature - Lettre d'autorisation des rejets en eaux usées pour la saison 2025 à l'entreprise I1077422 Canada Inc.
24. Officialisation de mutation - Mme Anne-Marie Cayer
25. Modification de statut d'une préposée à l'entretien ménager
26. Officialisation de l'embauche d'un journalier aux travaux publics et d'une responsable des restaurants
27. Rapport des élus
28. Varia
29. Questions du public
30. Prochaine assemblée publique le 14 juillet 2025
31. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucun conflit d'intérêts.

2025-105

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE
CORRECTION :

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), je Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier dépose un procès-verbal de correction visant les résolutions numéros 2025-93 et 2025-96 du procès-verbal de l'assemblée publique du 12 mai 2025, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise, qui concernait:

- Le montant d'adjudication du contrat de surveillance du carré Morin qui comportait une erreur, mais qui était bien inscrit dans le sommaire exécutif;
 - Une mention que la résolution 2025-96 abroge et remplace la résolution 2023-93.
-

2025-106

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12-05-2025 ET DU
PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION AVEC
DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 12 mai 2025 ainsi que le procès-verbal de correction, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 mai 2025 ainsi que le procès-verbal de correction présenté précédemment tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS EN LIEN AVEC
L'ORDRE DU JOUR :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents en lien avec l'ordre du jour.

CORRESPONDANCE :

Ministre des Transports et de la Mobilité durable; OBJET: PAVL 2025-2026.

Réseau BIBLIO du Saguenay-Lac-Saint-Jean; OBJET: Événement reconnaissance - Distinction.

Cercles de Fermières du Québec - Cercle de Normandin; OBJET: Remerciements pour le changement d'éclairage de leur local.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2025-107

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE
MAI 2025 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes du mois de mai 2025 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de mai 2025 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de mai 2025, pour un montant de 660 826.71 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élu(e) mandaté(e) à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 05-2025

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-108

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

QUE soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Ciné-Club Le Foyer	
Don	1 000 \$
Bal des finissants 2025	
Don	250 \$
	(en surplus du don octroyé le 17-03-2025)
À l'eau Péribonka	
Achat de 2 billets	80 \$
Orchestre à Vent Normandin	
Concert Québec	1 000 \$
	(en surplus du don octroyé le 31-03-2025)

QUE les dons au Ciné-Club Le Foyer et à l'OVN soient pris à même le fonds "Support au milieu culturel".

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-109

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024 :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

QUE les états financiers pour l'année 2024 soient et sont acceptés tels que déposés, présentés et expliqués.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-110

RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT -
ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 :

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 605 du Code municipal, la Régie peut, en cours d'exercice, dresser tout budget supplémentaire qu'elle juge nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux services rendus pour la Division - Urbanisme & Environnement sont implantés au cours de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a revu son budget pour la Division - Urbanisme & Environnement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de Normandin accepte le budget révisé 2025 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 1 711 775 \$.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-111

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ #2 2025 - OMH
MARIA-CHAPDELAINE :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE la Ville de Normandin approuve le budget révisé #2 2025 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 215 499 \$ et des dépenses de 410 331 \$, résultant en un déficit à répartir de 194 832 \$ pour le secteur Normandin, comportant les ensembles immobiliers #1684 et #2669;

QUE la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu de 2025 pour un montant de 19 483 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-112

ADOPTION DU CONTRAT DE TRAVAIL 2025-
2029 DU DIRECTEUR DES FINANCES :

CONSIDÉRANT LE renouvellement de la Politique de conditions de travail des employés cadres 2025-2029;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur des finances n'était pas inclus dans la Politique;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée lors d'une rencontre du Comité plénier du 16 juin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin adopte le contrat de conditions de travail du directeur des finances qui prendra effet rétroactivement en date du 1er janvier 2025 et qui viendra à échéance le 31 décembre 2029;

QUE le Conseil autorise le transfert de l'excédent de fonctionnements non affecté, les sommes nécessaires afin d'assurer les crédits pour la mise en place du contrat.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-113

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE
PROJET DE MISE EN VALEUR DU PARC DU
CENTENAIRE :

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet de mise en valeur du parc de Centenaire est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales donne son aval de sa participation financière au projet pour un montant de 20 000\$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE la Ville de Normandin ratifie et autorise la convention de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales, dans le cadre du projet de mise en valeur du parc de Centenaire.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-114

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE
SYMPOSIUM DE LA CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT la demande à Desjardins d'être le partenaire majeur du Symposium de la Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a présenté une demande d'aide financière dans le cadre de l'Appel de projets du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales donne son aval de sa participation financière au Symposium de la Chute à l'Ours pour un montant de 3 000\$;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE la Ville de Normandin ratifie et autorise la convention de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales, dans le cadre du Symposium de la Chute à l'Ours.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

2025-115

RÉGIE GEANT- APPROBATION DU RÈGLEMENT
D'EMPRUNT #18-2025 - CONSTRUCTION D'UN
BÂTIMENT :

CONSIDÉRANT QUE, les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale GEANT;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Maria-Chapdelaine participe uniquement à l'objet de la Régie visant l'établissement, l'exploitation et l'administration d'un service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle caserne située à Normandin est désuète et que des espaces de bureaux et d'entreposage supplémentaires sont nécessaires pour que la Régie exerce les activités relatives à l'ensemble de ses objets et à son administration générale; et qu'il y a donc lieu de construire un bâtiment comportant une caserne, des espaces d'entreposage et de bureaux;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu, pour ce projet de construction, une préapprobation pour une aide financière dans le programme du PRACIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels, octroyé par la Régie à Gosselin et Fortin, Architectes S.A., pour la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs et l'appel d'offres de construction de la nouvelle caserne, et ce par la résolution 88-09-2023 du conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie est également admissible à une subvention pour la construction d'une nouvelle caserne incendie dans le cadre de l'Enveloppe d'opportunité 2023-2028 de la Société du Plan Nord pour une aide financière maximale de trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille deux cents dollars (3 584 200 \$);

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels en ingénierie, octroyé par la Régie à Les Services EXP inc., pour la conception de plans et devis et pour d'autres services professionnels pouvant être requis pour la construction de la nouvelle caserne, et ce par la résolution 103-12-2024 du conseil d'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a acquis le 16 décembre 2024 de la Ville de Normandin des terrains jugés conformes et adéquats pour recevoir ladite construction;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de décréter les travaux de construction, ainsi que la dépense afférente, et de pourvoir à son paiement;

CONSIDÉRANT QUE, pour poursuivre la procédure du MAMH, les municipalités et la MRC doivent approuver le règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de Normandin approuve l'adoption du règlement d'emprunt No 18-2025 de la Régie intermunicipale GEANT d'un montant de 10 550 000 \$ pour la construction d'un bâtiment comprenant une caserne et des espaces d'entreposage et de bureaux, incluant les frais, honoraires professionnels, taxes nettes et imprévus

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2025-116

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE
RÈGLEMENT #620-2025 CONCERNANT
L'OCTROI À CERTAINS OFFICIERS LE DROIT DE
VISITE ET D'EXAMINER DES IMMEUBLES SUR LE
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Madame la conseillère Patricia Bernard, donne avis de motion à l'effet que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 620-2025 Concernant l'octroi à certains officiers le droit de visite et d'examiner des immeubles sur le territoire de la municipalité.

Un projet de ce règlement est également présenté séance tenante.

Une dispense de lecture est également donnée pour l'adoption.

2025-117

AUTORISATION DU PLAN D'INTERVENTION
SUR LA VOIRIE URBAINE ET RURALE :

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a effectué une priorisation préliminaire en début de saison afin d'établir un plan d'intervention de la voirie urbaine et rurale;

CONSIDÉRANT QUE ce plan a été présenté au directeur général et greffier afin de lui soumettre ses recommandations au niveau du rapiéçage, des trottoirs et du rechargement des rangs afin d'optimiser le budget alloué aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier a présenté ce plan aux conseillers municipaux ainsi qu'au maire et que l'ensemble du conseil municipal est d'accord avec le plan d'intervention pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Christine Thibeault,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin approuve et autorise le plan d'intervention sur la voirie urbaine et rurale pour les travaux au niveau des trottoirs, du rechargement des rangs et du rapiéçage pour l'année 2025.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-118

AUTORISATION DE SIGNATURE DES
PROTOCOLES D'ENTENTE - LA LUTTE J C W,
LA CLASSIQUE DE VOLLEYBALL NORMANDIN
ET LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ
ÉQUILIBRE :

CONSIDÉRANT la Politique des organismes adoptée par la Ville et dont la volonté est de mettre en place les meilleures pratiques et procédures afin d'encadrer les conditions du soutien fournies par LA VILLE aux différents organismes étant situés à Normandin autant qu'à l'extérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un Protocole d'entente doit être élaboré selon les termes de la Politique aux organismes bénéficiaires;

CONSIDÉRANT QUE les organismes suivants en seront bénéficiaires, soit la lutte J C W, la Classique de volleyball Normandin et la Coopérative de solidarité Équilibre;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Patricia Bernard,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise M. Jean Morency, Maire et M. Éric Bhérier, Directeur des loisirs et de la culture à signer le protocole d'entente ainsi que tous autres documents inhérents à ces ententes avec ces organismes :

- La lutte J C W;
- La Classique de volleyball Normandin;
- La Coopérative de solidarité Équilibre.

QUE selon les modalités propres à chaque protocole d'ententes, la participation financière sous forme de dons et commandites de la VILLE soit de :

- 1 000 \$ en valeur à la lutte J C W;
- 6 000 \$ en valeur à la Classique de volleyball Normandin;
- 3 000 \$ en valeur à la Coopérative de solidarité Équilibre.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-119

ADOPTION DE LA NOUVELLE IMAGE DE
MARQUE :

CONSIDÉRANT la résolution 2024-63 Adjudication du contrat de l'image de marque territoriale à l'entreprise TNT Atelier afin de rafraîchir son identité et créer une nouvelle image;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'image de marque a piloté le dossier du rafraîchissement de l'image de marque territoriale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité s'est adjoint de personnes externes afin de déterminer les publics cibles et définir les personas de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'image de marque a proposé deux esquisses de logo aux membres du Conseil qui ont effectués le choix final;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire garder la devise actuelle : Un héritage noble et fier;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin adopte le logo No2. en bleu et Normandin en noir ainsi que la reconduction de la devise actuelle: Un héritage noble et fier;

QUE le dévoilement de la nouvelle image de marque sera fait dans les prochains mois suivant le plan de communication en lien avec le déploiement de la nouvelle image de marque établi par la firme TNT Atelier.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-120

DEMANDE D'ANALYSE DU DÉPLACEMENT
D'UNE ZONE DE VITESSE AU MTQ :

CONSIDÉRANT QUE la route 169 traverse la municipalité;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle caserne sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE la localisation de la nouvelle caserne est dans une zone de vitesse de 70 km/h;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

CONSIDÉRANT QUE celle-ci se retrouve dans une zone comprenant un écocentre, des commerces variés et d'une zone d'intérêt touristique de la Ville (Les Grands-Jardins Normandin) dans laquelle la piste cyclable de la Véloroute des Bleuets passe ce qui apporte une forte affluence comprenant, entre autres, des piétons et des cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage au Site des Grands-Jardins de Normandin est en progression sur les quatre (4) saisons avec, entre autres, un investissement de 475 000 \$ réalisé en 2024 pour munir le site de nouvelles infrastructures diverses;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau tracé de la Véloroute est en voie dédiée à partir du rang 8 et qu'une nouvelle traverse est aménagée sur l'intersection de l'avenue du Rocher et du rang 8;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déplacer la zone de vitesse de 70 km/h vers la sortie de la Ville, après le rang 8 afin que les éléments précités soient inclus dans une zone de vitesse de 50 km/h ce qui rendrait plus sécuritaires les déplacements;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction de la caserne sont à venir et qu'il s'agit d'une démarche préalable;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

QUE le conseil municipal de la ville de Normandin interpelle le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'effectuer une analyse de sécurité pour le déplacement de la zone de vitesse de 70 km/h vers la sortie de la Ville, à la hauteur du rang 8, afin de rendre sécuritaire l'implantation de la nouvelle caserne d'incendie, l'accès au Grands-Jardins de Normandin, l'accès à l'écocentre, aux commerces et ainsi que la traverse de la Véloroute des Bleuets;

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-121

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE
D'AUTORISATION DES REJETS EN EAUX USÉES
POUR LA SAISON 2025 À L'ENTREPRISE
I 1077422 CANADA INC. :

CONSIDÉRANT les activités industrielles de l'entreprise I 1077422 Canada Inc.;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'autorisation des rejets en eaux usées sera transmise à l'entreprise et qui comprends entre autres des critères maximaux alloués;

CONSIDÉRANT QUE les bassins de la Ville ont déjà traité les rejets des eaux usées de l'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE La Ville se réserve le droit d'arrêter d'accueillir les rejets d'eaux usées de l'entreprise dans le cas où l'un de ses critères ne serait pas respecté ou si une non-conformité aux normes environnementales est observée lors de l'échantillonnage de l'eau de l'effluent des bassins de traitement de la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil de la Ville de Normandin autorise M. Jean-Sébastien Nadeau, Directeur général et greffier à signer la lettre d'autorisation des rejets en eaux usées à l'entreprise I 1077422 CANADA INC. ainsi que tous autres documents inhérents à ces ententes.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2025-122

OFFICIALISATION DE MUTATION - MME
ANNE-MARIE CAYER :

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de préposé à l'accueil au Site touristique Chute à l'Ours;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Madame Anne-Marie Cayer, employée présentement au poste de préposée aux restaurants, répond aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cayer accepte les conditions de mutation déterminées par l'article 7 de la présente convention collective des employés et a signé préalablement l'acceptation du poste;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal entérine la mutation de Mme Anne-Marie Cayer au poste de préposé à l'accueil, depuis le 16 mai 2025, le tout selon les avantages prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-123

MODIFICATION DE STATUT D'UNE PRÉPOSÉE
À L'ENTRETIEN MÉNAGER :

CONSIDÉRANT QUE Mme Roseline Landry a été engagée à titre de préposée à l'entretien ménager le 9 août 2024 avec un statut occasionnel;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité de Mme Landry a changé depuis son embauche et que la Ville désire répondre à sa demande d'augmentation des heures travaillées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire modifier le statut occasionnel pour un statut régulier saisonnier à temps plein;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal de la Ville de Normandin accepte de modifier le statut occasionnel de Mme Roseline Landry pour un statut régulier saisonnier à temps plein.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-124

OFFICIALISATION DE L'EMBAUCHE D'UN
JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS ET
D'UNE RESPONSABLE DES RESTAURANTS :

CONSIDÉRANT qu'un poste de journalier aux travaux publics occasionnel ainsi qu'un poste de responsables des restaurants ont été ouverts à la Ville de Normandin pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT que des entrevues ont permis d'évaluer les candidats qui avaient postulé pour ces postes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entériner les engagements des candidats retenus par le comité du personnel;

EN CONSÉQUENCE:

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-François Lavoie,

QUE le conseil municipal entérine l'engagement de M. Jean-François Langevin à titre de journalier aux travaux publics occasionnel ainsi que Mme Carmelle Perron à titre de responsable des restaurants saisonnier régulier à la Ville de Normandin, en date du 9 juin 2025 et selon les avantages et salaires prévus à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Normandin actuellement en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORT DES ÉLUS :

Chaque membre du conseil municipal informe l'assemblée des activités auxquelles il a pris part depuis l'assemblée précédente.

VARIA :

Aucun varia.

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 14
JUILLET 2025 :

2025-125

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

QUE l'assemblée soit et est close à 21 heures 15.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jean Morency, maire

Jean-Sébastien Nadeau
Directeur général et greffier